

# sera pond **omnipur A**

**FR sera pond omnipur A ad us. vet., solution pour poissons d'ornement – Médicament pour les poissons d'ornement, à l'exception des poissons cartilagineux (*Chondrichthyes*, p. ex. les raies), contre les maladies les plus fréquentes des poissons d'ornement dans le bassin de jardin.**

## **Composition :**

Acriflavinii monochloridum 3.200 mg

Viridis malachiti oxalas 79 mg

Excipients ad Solutionem pro 100 ml

## **Indications :**

- Infections bactériennes  
Symptômes : des taches d'aspect laiteux, des ecchymoses et écorchures sur la peau, des inflammations hémorragiques dans la région anale et aux extrémités des nageoires
- Pourriture de la bouche et des nageoires  
Symptômes : couches cotonneuses dans la région buccale, pustules grisâtres sur la tête et les nageoires, nage accélérée avec balancements près du fond de l'aquarium, effilochement et décomposition des nageoires
- Infection par *Saprolegnia*, *Achlya* et autres champignons  
Symptômes : dépôts blancs à jaunes cotonneux ou spongieux sur la peau et les nageoires, spécialement sur des plaies ; ainsi que sur le frai
- Infection par *Ichthyobodo* (syn. *Costia*), *Chilodonella*, *Trichodina*, *Piscinoodinium*  
Symptômes : voile cutané, nageoires coincées, mouvements frottants des poissons
- Infection par des vers de la peau et des branchies (*Gyrodactylus* et *Dactylogyrus*)  
Symptômes : mouvements frottants des poissons, nageoires coincées, activité respiratoire accélérée, des branchies rougies et gonflées, opercules des branchies écartés
- Blessures et plaies externes

**Posologie pour chaque espèce, voie(s) et mode d'administration :** Utilisez **sera pond omnipur A** seulement pour des bassins de jardin qui sont étanches contre la terre, comme des bassins préfabriqués, des bassins en bâche et en béton. Ne pas utiliser pour les bassins naturels ! Agitez avant emploi ! Verser 5 ml par 100 litres d'eau du bassin. Si aucune amélioration n'est visible au bout de 7 jours, renouvelez le traitement après avoir filtré pendant 24 h à travers du charbon actif. Durant le traitement veiller à une bonne oxygénation, couper les lampes UV, ne pas filtrer à travers du charbon actif. Pour éliminer totalement les résidus de médicament, il est recommandé d'effectuer, après le traitement, une filtration à travers **sera pond super carbon** (dosage de 1 g par litre d'eau du bassin). A la fin du traitement, nous conseillons d'effectuer un changement partiel de l'eau.

**Contre-indications/Effets indésirables :** **sera pond omnipur A** n'est pas toléré par les poissons cartilagineux (*Chondrichthyes*, p. ex. les raies). Les esturgeons peuvent être

sensibles au produit. Si vous constatez des effets indésirables, en particulier ceux qui ne sont pas mentionnés ici, ou si vous pensez que le médicament vétérinaire n'a pas été efficace, veuillez en informer votre vétérinaire ou votre pharmacien.

**Conditions particulières de conservation :** Tenir hors de la vue et de la portée des enfants. Conserver à température ambiante (entre 15°C et 25°C). Protéger de la lumière. Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 6 mois. Ce médicament vétérinaire ne doit pas être utilisé au-delà de la date de péremption figurant après la mention « A utiliser avant le ».

**Mises en garde particulières :** Précautions particulières d'utilisation chez l'animal : Ne pas utiliser sur des animaux destinés à la consommation. Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux : Médicaments pour animaux. Ne pas ingérer. Eviter le contact avec les yeux, la peau et les muqueuses. Le produit peut provoquer une légère coloration. Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions : Ne pas combiner avec d'autres produits de traitement.

**Précautions particulières pour l'élimination des médicaments vétérinaires non utilisés ou des déchets dérivés de ces médicaments :** Jeter les flacons entamés ou périmés et le charbon actif usagé dans les ordures ménagères résiduelles. Ne pas jeter dans les égouts. Les flacons vides peuvent être recyclés.

**N° de lot : voir tampon. A utiliser avant le : voir tampon.**

**Date de la dernière autorisation : 26 avril 2024**

**Informations complémentaires :**

Flacons de 250 ml et de 500 ml, bidons de 5.000 ml

Code ATCvet : QP53AX30

Catégorie de remise D : remise sans ordonnance, sur conseil spécialisé

Swissmedic 69823

Autorisé sur annonce.

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché mentionné ci-dessous.

**Tit. de l'AMM : PLANTEX AG, 5610 Wohlen**